



Les Drôles en Groles
Secrétariat administratif
10 Bld du Nord 93220 GAGNY
TEL : 01 43 51 91 10
lesdrolesengroles@aliceadsl.fr

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et événement –Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX
Tél. : 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois Fontanot -
92000 Nanterre - Tel 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162 /1

NOTICE D'INFORMATION

Gagny le 4 janvier 2026

**SÉJOUR D'ETE TERRE ET MER
« TURENNE-COLLONGES-LA-ROUGE – CAP FERRET »
du 27 juin au 7 juillet 2026**

La sortie à caractère sportif est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2025/2026 en cours de validité avec assurance ; Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 20 à 25 maximum

Dates : du samedi 27 juin au mardi 7 juillet 2026

Déplacements : Voitures personnelles avec covoiturage.

PROGRAMME:

Il s'agit d'un séjour sportif orienté sur la pratique de la randonnée avec des dénivelés positifs chaque jour entre 50 m et 600 m cumulés et 4 à 6 heure de marche.

L'encadrement des randonnées sera assuré par deux animateurs du club bénévoles brevetés de la FFRP

Rendez-vous le samedi 27 juin 2026 à partir de 16 heures 30 au village KAMEA CLUB LA GIRONIE – 19500 TURENNE (N 45° 02' 32" – E 1° 34' 21").

Dimanche 28 juin 2026 : Randonnée de 12 km – dénivelé 307 m

En partant du gîte boucle autour des falaises -Turenne



Lundi 29 juin 2026 : Randonnée de 15 km – dénivelé 550 m

Meyssac, Collonges-la Rouge



Mardi 30 juin 2026 : randonnée de 11,5 km –dénivelé 205 m

Jugeals – Nazareth – Noailles puis visite du Gouffre de la Fage



Mercredi 1 juillet 2026 : Randonnée de 17 km – dénivelé 300 m
Lissac-sur-Couze - Lac du Causse



Jeudi 2 juillet 2026 : Journée de transfert TURENNE – CAP FERRET avec un arrêt à Saint-Emilion

Vendredi 3 juillet 2026 : Randonnée de 8,5 km
Le Cap Ferret avec visite de son phare.



Samedi 4 juillet 2026 : Randonnée de 14 km
Lanton – Sentier du Littoral



Dimanche 5 juillet 2026 : Randonnée de 14 km



Le tour d'Arcachon puis visite de la ville et promenade en bateau dans le bassin d'Arcachon

Lundi 6 juillet 2026 : Randonnée de 15 km –dénivelé 200 m
Dune du Pilat.



Mardi 7 juillet 2026 – Fin du séjour retour à Gagny

HÉBERGEMENTS :

Village Kaméa club la Gironie, 160 allée de la Gironie, les abris 19500 Turenne du 27 juin au 2 juillet 2026

VVF Lège-Cap-Ferret, Avenue Edouard Branly « Claouey » 33950 Lège-Cap-Ferret du 2 au 7 juillet 2026

Chambres 2 lits simples : chaque chambre dispose d'une salle de bain et toilettes séparées. Les draps et le linge de toilette sont fournis

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à **960 €** par personne en pension complète en chambre double.

Le prix comprend :

L'apéritif de bienvenue

- La pension du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour avec vin inclus au repas
- Les pique-niques du dimanche 28 juin au mardi 7 juillet 2026
- Le linge de toilette, le lit fait à l'arrivée et changement du linge de toilette et ménage 1 fois au cours du séjour
- Les soirées animées prévues à la résidence
- Frais de dossier de l'hébergeur.
- Les diverses visites prévues durant le séjour
- La taxe de séjour.
- Frais d'établissement des contrats, frais postaux.
- Frais d'immatriculation tourisme.

Ne sont pas compris :

- Les dépenses personnelles.
- Le voyage en covoiturage aller Gagny-Turenne –Turenne - Cap Ferret et retour Lège-Cap-Ferret Gagny.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- Les pots de convivialité lors du briefing
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Cette inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 160€ (chèque à l'ordre de l'association) et doit être adressée à Alain ROHOU, 15 bis sentier des diardes 93220 Gagny

En cas d'annulation, le remboursement de l'inscription sera effectué par l'Association.
S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription.
Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours.
Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de 160 € à l'inscription. Date limite **30/01/2026**

Fin février 2026 : 160 €

Fin mars 2026 : 160 €

Fin avril 2026 : 160 €

Fin mai 2026 : 160 €

Fin juin 2026 : 160 €

Solde du séjour avant le 24/06/2026

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS :

Chaque équipage de 3 personnes constitué par les animateurs gèrera la contribution au frais de déplacement

Trajet aller-retour et transfert.

FRAIS DE RÉSOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes

ANNULATION DU SÉJOUR – LES FRAIS RETENUS PAR KAMEA CLUB SONT LES SUIVANTES

- Plus de 45 jours avant le départ : la totalité de l'acompte soit 30% du montant du séjour est dû
- Entre 44 à 30 jours : 50% du montant du séjour,
- Moins de 30 jours : 100% du montant du séjour,

ANNULATION DU SÉJOUR – LES FRAIS RETENUS PAR VVF LEGE CAP FERRET SONT LES SUIVANTES

- Plus de 30 jours avant la date d'arrivée 10% du montant du séjour,
- Entre 30 et 8 jours avant la date d'arrivée 50% du montant du séjour,
- Entre 7 jours et la date d'arrivée 100% du montant du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

CESSION DU SÉJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement des primes d'assurances facultatives.

« Les deux Alains »

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association (*préciser ici l'adresse du site, ainsi que le chemin pour accéder aux documents*).

Séjour Terre et Mer « Turenne -Collonges-la-Rouge – Cap Ferret » du 27 juin au 7 juillet 2026

A RENVoyer AVANT LE 30 janvier 2026

Nom :

Prénom :

Je participe au séjour

Voiture :

☐ oui

☐ non

Nombre de places disponibles :

Signature :

Date :

A retourner chez Alain ROHOU, 15 bis, sentier des diardes 93220 GAGNY ou
chez Alain MAVRE, 21, rue Emile Fontaine 93220 GAGNY

Accompagné d'un chèque de 160 € à l'ordre des « Drôles en Groles »